

Date de la demande :

**FICHE DE CANDIDATURE A LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE
NATATION**

Joindre: la fiche de candidature, l'autorisation parentale, le ranking (si disponible), les bulletins des deux dernières années.

Retour au lycée à l'attention de Virginie Longueville et Sandrine Soudre pour le Mercredi 10 Mai 2023



Entrée en :

SECONDE

PREMIERE

TERMINALE

NOM : **Prénoms** :

Date et Lieu de Naissance :

Taille

Poids

Etablissement fréquenté :

Classe année en cours :

..... Adresse de la famille :

..... Adresse électronique de l'élève :@.....

Téléphone portable père : **e-mail** :@.....

Téléphone portable mère : **e-mail** :@.....

Club:

..... Nombre d'années de pratique :

..... Volume horaire hebdomadaire d'entraînement :

..... Palmarès sportif - Résultats de l'année (sélections, titre) - Joindre une impression des Rankings disponibles sur le site internet de la FFN.

AVIS du Professeur d'E.P.S.

AVIS de l'entraîneur du club d'origine

Avis du chef d'établissement d'origine

Autorisation parentale concernant les tests sportifs

FICHE à JOINDRE IMPÉRATIVEMENT au DOSSIER de DEMANDE d'ADMISSION

NOM de l'élève :

Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Téléphone des parents : Domicile : Travail :

Classe année en cours :

Etablissement scolaire fréquenté actuellement : Nom, adresse, Téléphone :

Mon enfant est apte à pratiquer les activités physiques et sportives.

J'autorise mon enfant à passer les tests sportifs en vue de son inscription en section sportive pour la prochaine rentrée scolaire.

J'autorise mon enfant à se rendre dans le lycée pour passer les tests sportifs.

Le/...../.....

SIGNATURE des PARENTS

En cas d'accident ou d'urgence médicale, je soussigne(e), Père, Mère, Tuteur, autorise les enseignants responsables de l'enfant à appeler le SAMU ou le premier médecin disponible et à prendre toute mesure d'urgence prescrite par le médecin.

Je souhaiterais que mon enfant soit dirigé vers :

L'hôpital

La clinique du Pont de Chaumes

Le/...../.....

SIGNATURE des PARENTS

SECTION SPORTIVE NATATION

Lycée Antoine Bourdelle - Montauban

I DEFINITION ET OBJECTIFS

Dans le but de permettre à chacun d'accéder à son meilleur niveau de pratique sportive en accord avec la réussite scolaire, le lycée propose un dispositif scolaire permettant aux élèves d'avoir un entraînement plus soutenu dans une activité physique qu'ils affectionnent particulièrement : la NATATION.

L'inscription dans la Section Sportive permet à l'élève de bénéficier :

D'une pratique régulière facilitée : Lundi 12h - 14h : Natation

Mardi 12h - 14h : Préparation physique puis 17h30 - 20h : Natation

Mercredi 14h - 15h : Musculation puis 15h30 - 17h30 Natation

Judi 12h - 14h : Préparation physique ou natation selon les besoins puis 17h30 - 20h : Natation Vendredi 12h - 14h : Natation puis 17h30 - 20h : Natation

Samedi de 9h - 12h : Natation

Si les élèves sont dispensés de cours entre 12h et 14h alors ils devront les rattraper afin de suivre l'avancement du programme.

Compétitions : dans le cadre de l' U.N.S.S. (sport scolaire : Natation sportive; CROSS, Triathlon et sauvetage pour les élèves intéressés).

Les élèves sont intégrés à la vie scolaire normale et repartis dans les classes correspondant à leur orientation et aux possibilités offertes par le lycée.

Les programmes enseignés sont strictement les mêmes pour les élèves des sections sportives que pour les autres élèves du lycée.

II. RENSEIGNEMENTS SPORTIFS - ENTRAINEMENT - ENCADREMENT

Les élèves participent sous les couleurs de leur club aux compétitions organisées par la FFN et sous celles du lycée aux rencontres organisées par l'U.N.S.S.

Les compétitions UNSS sont généralement organisées le mercredi après-midi.

Les entraînements de l'interclasse de la mi-journée ont lieu dans la mesure du possible, grâce à l'aménagement horaire, entre 12h et 14h

Ils sont encadrés conjointement par 2 enseignants d'EPS en charge de la section, M.Longueville Virginie et M. Soudre Sandrine , et l'éducateur du club partenaire (Montauban Natation 82) M. Mathieu Noaille. Les entraînements du soir sont menés par l'éducateur du MN82. Les séances se déroulent sur les installations sportives d'INGREO.

III.ADMISSION

Le candidat à l'admission doit être de bon niveau sur le plan sportif et atteindre un niveau scolaire permettant d'envisager des études normales dans le second cycle.

Tous les postulants doivent fournir :

1. La fiche de candidature à la section sportive*,
2. L'autorisation parentale*,
3. Les bulletins scolaires des deux années précédentes

*Ces pièces font partie du dossier de candidature joint à ce document

Date limite de retour au Lycee Bourdelle Lundi 08 Mai 2023

Pas de dérogation

A L'attention de Virginie Longueville et/ou Sandrine Soudre - Professeur EPS

()

La sélection se déroulera le Mercredi 17 Mai 2023 à partir de 13h15 à la piscine INGREGO de Montauban

Chaque candidat effectuera un 200 - 4 nages et un entretien de motivation. Il présentera, selon la situation sanitaire et les possibilités offertes, dans ce cadre ses résultats scolaires de l'année en cours et son projet sportif.

Les entretiens se déroulent en présence du chef d'établissement, du professeur d'EPS référent de la section sportive ainsi que de l'entraîneur responsable des juniors de Montauban Natation.

A. Présentation (10 min maximum)

- 1) Je me présente et je présente mon parcours sportif et scolaire
- 2) Je présente mon projet sportif et mes objectifs (chronos, qualifications, saison n, n+1, n+2)
- 3) Je présente mon projet scolaire et professionnel (options, matières à choisir en 1ère puis en terminale, projet d'études supérieures et/ou professionnel)
- 4) J'analyse mes points forts et mes points faibles pour réaliser mon projet et atteindre mes objectifs

B. Questions (10 min maximum)

Questions des membres du jury

Sur le dossier d'orientation remis par le collège ou le lycée, les élèves feront figurer en 1^{er} vœu, le lycée Antoine Bourdelle avec la mention section natation.

Les élèves résidant hors du secteur géographique indiqueront dans tous les cas en dernier vœu (vœu de sécurité) une seconde sur le lycée du secteur géographique du domicile avec un enseignement à recrutement non limité.

Dans le cas contraire ils risqueraient de se retrouver sans affectation.

IV. RÉSULTATS :

Le lycée Antoine Bourdelle informera chaque candidat de l'acceptation ou du refus de sa candidature en section sportive.

1^{er} cas : l'élève est affecté au lycée Bourdelle (secteur) et a été accepté en Section Sportive : il s'inscrit au lycée avec mention « *Section Sportive NATATION* »

2^{ème} cas : l'élève a été affecté au lycée Bourdelle (secteur) et n'a pas été accepté en Section Sportive : il s'inscrit au lycée sans la mention « *Section Sportive Natation* ».

3^{ème} cas : l'élève ne dépend pas du secteur mais a été accepté en Section Sportive : il doit alors suivre la **procédure de dérogation** en insistant sur sa motivation pour la NATATION. **L'affectation de l'élève dans l'établissement de son secteur doit être maintenue tant que la décision d'admission au lycée Antoine Bourdelle n'est pas communiquée à la famille.** Celle-ci ne sera définitive **qu'après réception de l'accord sur dérogation prononcée par l'inspecteur d'Académie pour les élèves hors secteur.** Attention, cette procédure peut intervenir assez tard (parfois début juillet).

RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

RÉGIME : EXTERNAT - DEMI- PENSION - INTERNAT (masculin et féminin)

L'externat est difficilement envisageable en raison des séances d'entraînement de la mi-journée.

Les internes doivent obligatoirement avoir un correspondant sur Montauban. L'internat est fermé le week-end (du vendredi 18h00 au lundi matin 7h30).

Les cours se terminent le vendredi à 18h00.

Le maintien dans la section n'est pas acquis de fait. Il est en fonction de l'évolution de l'élève sur le plan scolaire, sportif et comportemental.